

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/08/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	18

L'an 2020, le 28 Août à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle « Les 3 Arches », lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/08/2020. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 04/09/2020.

Vote
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, SALMON Karen, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

Absents représentés : Mme GELLE Bérange (pouvoir à Mme BOURDEAU Odile), Mme PINSON-LERAY (pouvoir à M. de TROGOFF Hervé) et M. JACQMIN Philippe (pouvoir à M. LE CALOCH Christian)

Absente excusée : Mme TEMPLÉ Aurélie

A été nommée secrétaire : Mme WEILAND Coralie

2020_44 – Désignation d'un représentant au SSIAD

Il appartient au conseil municipal, dans le cadre du renouvellement général des conseillers municipaux, de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ASSOCIATION DE MAINTIEN A DOMICILE GUÉMENÉ PENFAO-SION LES MINES (SSIAD).

Le SSIAD de Sion-les-Mines est géré par l'Association de Maintien à Domicile (AMD) GUEMENE PENFAO – SION LE MINES L'association gestionnaire du Service de Soins à Domicile (SSIAD) créée en 2002 est née de la volonté des partenaires locaux d'offrir à la population un service de qualité à domicile.

Depuis janvier 2019, l'association a fusionné avec le SSIAD du territoire de Guémené-Penfao et Saint Nicolas de Redon et couvre aujourd'hui un territoire étendu sur 23 communes, soit un territoire de 988 Km2 représentant 40 974 habitants.

L'ensemble forme un service unique pour prendre en charge 107 patients à domicile (personnes Agées, personnes Handicapées, Equipe Spécialisée Alzheimer) avec un encadrement renforcé, une équipe élargie dans le même souci d'efficacité et de proximité.

Les services de soins infirmiers à domicile sont financés par l'assurance maladie et contrôlés par l'Agence Régionale de Santé qui autorise le nombre de places.

Il est proposé au conseil de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- De désigner pour siéger au sein du conseil d'administration du SSIAD :

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 044-214400913-20200828-2020_44-DE



- Mme SALMON Karen : déléguée titulaire
- M. LE CALOCH Christian : délégué suppléant

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/09/2020
Le Maire
Hervé De TROGOFF

